



Séance du 26/06/2025  
**Délibération N°260625/12**

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>47</b>
Présents : ...	35
Excusés :	7
Pouvoirs : ...	5
<b>Votants : ...</b>	<b>42</b>

Le **26 juin 2025 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à BARCELONNE DU GERS.**

Présents : Mrs et Mmes, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, LAFFITTAU Corinne, MECHIN Isabelle, BARON Chrystelle, PELLARINI Philippe, MALHERBE Bernard, BARRAUD Danièle, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : DUBOSC Sonia, MARTIN Didier, BOP Philippe, CAZABAN Yves, DEHEZ Gérard, ROUABLE Hervé, PARGADE Jacques,

Pouvoirs : LAGRAVE Xavier à ASSIBAT Marie,  
BARRAILH-LAFARGUE Vincent à POMIES Claude,  
VACHER Béatrice à MARTI Jérémy,  
LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe,  
SAINT GERMAIN Dominique à MADER Karl,



**Objet : Signature de la convention de mise à disposition des services avec la commune de SARRON**

La commune de Sarron a souhaité intégrer le marché de fauchage le long des voies communautaires. En conséquence, la convention de mise à disposition doit être mise à jour avec uniquement les prestations de balayage et déneigement.

Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services avec la commune de Sarron.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition des services avec la commune de SARRON.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le président  
Philippe BRETHERS

